



LETTRE ACCORD

Objet : Cession de droit de diffusion

Entre :

Mr / Mme : . - .

Et :

La société AND CO . 115 rue Cardinet 75017 Paris. Tel : 01 44 40 55 50.

Les parties ont convenu ce qui suit :

La société AND CO souhaite acquérir l'ensemble des droits du document vidéo amateur filmé le 7 septembre 97 sur à Metz.

Ce document serait diffusé dans l'émission ((Pourquoi Comment » présentée par Sylvain Augier et prévue le 7 décembre 99.

La **diffusion** de ce document est prévue pour une exploitation sur le réseau hertzien avec reprise en simultané par câble et satellite sur le réseau France 3.

Les droits cédés s'entendent pour une période d'un an et nous garantissent l'exploitation sous forme de rediffusion demandé par la chaîne ainsi que la diffusion d'un éventuel Best of en fin de saison.

En contrepartie des droits cédés, la société AND CO s'engage à verser la somme de 1000 fr. net au cédant désigné ci-dessus.

Le cédant garantit que ce document vidéo est libre de droit et qu'il ne possède aucun accord en cours avec un autre **diffuseur**.

Fait en double exemplaire à nous retourner signé précédé de la mention « lu et approuvé »

Pour la société AND CO :

Le cédant :

Paris le 5 novembre 99

Mr et Mme
Metz le : 8 - 11 - 99